

Double peine pour les supports

Depuis plusieurs mois, le transport aérien subit une véritable dépression.

Pour y faire face, Air France utilise largement l'activité partielle et on peut le comprendre, mais cela a malheureusement un impact important sur les rémunérations.

Pour le cargo, malgré la crise, l'activité se porte bien, très bien même, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Conséquence direct : le taux d'activité est très disparate : certains avec une activité proche de 100 % pendant que d'autres ont une activité plus ralentie.

Cette première différence est regrettable mais elle est compréhensible.

Face à la forte activité et au manque d'effectifs, la direction du fret fait appel à des renforts et les personnels « support » y répondent pour 2 raisons :

- Aider l'entreprise à faire face
- Diminuer leur taux d'activité partielle

Si le principe peut paraître « gagnant – gagnant », il cache une deuxième différence de traitement, qui est, elle, totalement injustifiée.

En effet, là où les salariés en décalé perçoivent une « prime panier » et ont une demi-heure de pause repas payée, les salariés (habituellement en horaires administratif) n'ont rien de tout cela.

Ainsi, sur chaque journée de renfort un salarié « support » touche 2,68 euros de moins qu'un salarié de l'exploitation et ne bénéficie pas des 30 minutes de pause payées.

La CFE-CGC demande que cela cesse immédiatement :

A TRAVAIL IDENTIQUE, TRAITEMENT IDENTIQUE.